



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exportations

Question écrite n° 23449

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation du secteur céréalier français. A ce sujet, il aimerait en particulier être informé de l'évolution des parts de marché des céréales françaises en Afrique du Nord.

Texte de la réponse

Avec une production moyenne de blé tendre de 33 millions de tonnes, la France est le premier pays exportateur de l'Union européenne. La moitié de sa récolte, soit 15 millions de tonnes, est destinée à l'exportation et se répartit à égalité entre pays tiers et pays de l'Union, européenne. L'Afrique du Nord a été et reste une destination privilégiée pour les exportations de blé tendre français. Pour la campagne 2002-2003, cette destination a représenté 35 % des exportations françaises vers pays tiers (3 millions de tonnes sur 8,7 millions de tonnes). Ce chiffre est à rapprocher de la moyenne observée sur les cinq dernières campagnes (38 %) avec 2,5 millions de tonnes exportées vers l'Afrique du Nord sur un total d'exportation pays tiers de 6,7 millions de tonnes. La France continuera à défendre ses débouchés sur l'Afrique du Nord en veillant notamment à ce que la Commission européenne poursuive une politique commerciale active en matière d'exportations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23449

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2003, page 6232

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 287